

9^e Tournoi d'Oz le BAD

Règlement Particulier

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 2500868 sous le nom « OZ LE BAD 9 » Il se déroule les **samedi 18 et dimanche 19 octobre 2025** au Gymnase Jacques ANQUETIL, 2 Route de Roissy 77330 OZOIR-LA- FERRIÈRE, avec 7 terrains dont 0 tapis.
- 1.2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition **au plus tard le jour du tirage au sort.**
- 1.4. Le Juge-Arbitre de la compétition est Sebastien HERBERT. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le Gestionnaire et Organisateur principal de la compétition est Thibaud FICHEZ
- 1.5. Le nombre maximal de participants est limité à 250 personnes

Article 2 : Séries et Tableaux

- 2.1. Le « 9^e Tournoi d'Oz le BAD » est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».
- 2.2. Les séries proposées sont **D7/D8, D9/P10 et P11/P12/NC** dans les 5 disciplines : Simples (**SH, SD**), Doubles (**DH, DD**) et Mixte (**MX**).
Les tableaux se joueront par séries.
- 2.3. Les inscriptions en **simple** et en **mixte** (pour les joueurs souhaitant faire 2 tableaux) ne sont **pas possible**. Les joueurs ne pourront s'inscrire que sur 2 tableaux au maximum.
- 2.4. Les simples et les mixtes se jouent le samedi et les doubles se jouent le dimanche.
- 2.5. Les tableaux sont affectés par journée lors du tirage au sort. Les phases finales se jouent le samedi pour les simples et les mixtes, et le dimanche pour les doubles.
- 2.6. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.7. Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.
- 2.8. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableau(x).
- 2.9. les tableaux n'ouvriront qu'avec un minimum de 4 joueurs/paires inscrits.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1. Les inscriptions ouvrent à partir du **24 juillet 2025**.
- 3.2. La date limite d'inscription est fixée au **18 septembre 2025**. Les classements du CPPH sont arrêtés à cette date.
- 3.3. Toute modification de classements pourra entraîner un changement d'inscription vers un tableau d'une série différente. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription
- 3.4. La date du tirage au sort est fixée au **3 octobre 2025**. Les côtes du CPPH sont prises en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.5. Les inscriptions sont faites, de façon individuelle, uniquement par Badnet ou eBad.
- 3.6. La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions sur BADNET.
- 3.7. Les frais d'inscription s'élèvent à **17€ pour 1 tableau et 22€ pour 2 tableaux**. Ce tarif inclus les 2€ reversés à la FFBaD, pour chaque joueur inscrit à un tournoi.

- 3.8. Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au mieux classé de la paire à la date de fin des inscriptions. le surclassement n'est pas autorisé en simple. En doubles, le surclassement d'un joueur est possible dans le tableau immédiatement supérieur au rang du joueur. (Un joueur D9 pourra se surclasser en D7/D8, un P10 ne le pourra pas).
- 3.9. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 3.10. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant au « 9^e Tournoi d'Oz le BAD » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Pour toutes informations l'adresse de contact du tournoi est Tournoi.ozlebad@gmail.com.
- 4.3. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais :
- > si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription,
 - > si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.4. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1. Les convocations sont envoyées via Badnet à l'adresse renseignée par le joueur. Elles sont également disponible en ligne sur la page du tournoi.
- 5.2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4. Les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou d'un adulte responsable du club. Dans le cas contraire, il sera déclaré « forfait volontaire ».
- 5.5. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le stade de la compétition.
- 5.6. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.7. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **FORZA 5000**. Des volants seront fournis pour les finales pour toutes les séries et tous les tableaux.
- 5.8. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles à son match.
- 5.9. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.10. Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.11. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.12. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu. Des précisions peuvent être affichées pour des « let » au service et en jeu.
- 5.13. Tous les joueurs et conseillers techniques devront respecter les codes de conduite de la FFBaD.

- 5.14.** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.15.** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.16.** La participation au « 9^e Tournoi d'Oz le BAD » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.17.** Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.18.** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en lisant et en respectant ce règlement, contribuent à la réussite de la compétition.

Le BCO